

Communiqué de presse ■ Bordeaux, le 5 avril 2019



Précisions concernant l'exercice des BSAR

Dans le cadre de la procédure collective en cours ([cf communiqué du 25/01/2019](#)), Europlasma rappelle que le cours de l'action et des BSAR B et C de la Société est suspendu depuis le 20 mars 2019, à sa demande ([cf communiqué du 20/03/2019](#)).

La société précise que dans ce contexte, l'exercice des dits BSAR est de facto également suspendu.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.

Contact actionnaires

Anne BORDERES – Chargée de communication / Tel: + 33 (0) 556 497 000
contactbourse@europlasma.com